CUSTOM SOLUTIONS SA

Société anonyme au capital de 4.863.050 € Siège Social : 135, avenue Victoire – Z.I. de Rousset Peynier 13790 ROUSSET RCS AIX EN PROVENCE B 500 517 776

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires.

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire, conformément aux prescriptions légales et règlementaires, pour vous inviter à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration sur la situation de la société et son activité au cours de l'exercice social clos le 30 septembre 2015;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux dudit exercice et sur les conventions règlementées intervenues au cours dudit exercice ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015;
- Affectation du résultat de l'exercice:
- Lecture du rapport du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et approbation des comptes consolidés du groupe de l'exercice clos le 30 septembre 2015 ;
- Approbation des conventions selon les articles L 225-38 à L 225-43 du Code de commerce ;
- Autorisation d'opérer sur les titres de la société dans le cadre d'un nouveau programme de rachat d'actions :
- Lecture des rapports spéciaux sur les attributions d'actions gratuites et options de souscription et/ou d'achat d'actions (« stock-options »);
- Arrêté des documents de gestion prévisionnelle ;
- Proposition de renouvellement des mandats de co-commissaire aux comptes titulaire et de co-commissaire aux comptes titulaire suppléant ;

Ordre du jour extraordinaire :

- Proposition d'approbation de l'apport en nature de titres de la société INCENTIVE OFFICE par Messieurs Donnadieu, Villetelle et Begouin au profit de la Société et de l'évaluation qui en a été faite :
- Proposition d'augmentation de capital et attribution de toutes les actions créées par CS aux trois apporteurs susvisés proportionnellement à leurs apports respectifs et modification corrélative des statuts:

Proposition de délégation de compétence de l'assemblée générale au conseil d'administration pour décider l'émission d'actions ou de valeurs mobilières diverses avec maintien du droit préférentiel de souscription ;

- Proposition de délégation de compétence de l'assemblée générale au conseil d'administration pour décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public;
- Proposition de délégation de compétence de l'assemblée générale au conseil d'administration pour décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier;
- Délégation de compétence de l'assemblée générale au conseil d'administration pour décider d'augmenter le nombre de titres ou de valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription;
- Délégation de compétence de l'assemblée générale au conseil d'administration pour décider une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices et autres ;
- Délégation de compétence au profit du Conseil d'Administration pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise.
- Autorisation de l'assemblée générale au conseil d'administration aux fins d'émission et d'attribution d'actions gratuites :
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant, vous ont été communiqués et/ou ont été mis à disposition conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

1. ACTIVITÉ ET SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

1.1 : Exercice social

L'exercice social a débuté le 1^{er}octobre 2014 pour se terminer le 30 septembre 2015.

L'exercice a eu une durée de douze mois comme l'exercice précédent.

1.2 : Activité et situation de la société - Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2015 (période du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2015) s'établit à 12.65 M€, en baisse de 24 % par rapport à l'exercice précédent. Cette forte baisse s'explique avant tout par la cession de l'activité logistique, vendue le 1er octobre 2014 (cession des sites de Peynier et Eragny), pour 3.7M€ de Chiffre d'Affaires.

La société continue d'être impactée par la baisse des flux des marchés historiques (essentiellement l'électronique grand public). Les innovations digitales permettent cependant de recruter de nouveaux clients et de proposer de nouveaux services à valeur ajoutée aux clients actuels.

Evolution du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève pour l'exercice clos le 30 septembre 2015 à 176K€ contre 755K€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 76.6%.

La transformation digitale de la société continue de peser sur les résultats. Ces investissements en temps homme ne sont en effet pas immobilisés en « production immobilisée ».

Evolution du résultat financier

Le résultat financier s'élève à 1258K€ contre 526K€pour l'exercice précédent, soit une hausse de 139%. Les produits de participation expliquent notamment cette hausse (1483K€ pour 307K€ en N-1).

Les produits financiers sont cependant en baisse. La volatilité sur les marchés financiers au dernier trimestre (dossier grec, atterrissage de la Chine et scandale Volkswagen), dégradant la rentabilité des placements financiers de la société.

Evolution du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est fortement impacté par le produit de cession de l'activité logistique vendue. Il ressort un résultat positif de 903K€ contre une perte de 341K€ en N-1.

L'activité logistique ayant été créée par Custom Solutions, elle est imposée sur l'intégralité du prix de cession générant une lourde imposition.

Evolution du résultat net

Le résultat net s'élève à 1 758K€ contre 636K€ pour l'exercice précédent, la baisse du résultat d'exploitation étant plus que compensée par les produits de participation et le produit exceptionnel de cession de l'activité logistique.

Evolution de l'actif immobilisé

L'actif immobilisé net passe de 12.5 M€ au 30 septembre 2014 à 16.4 M€ au 30 septembre 2015, soit une augmentation de 31.2%.

Cette forte augmentation est liée aux prises de participations Incentive Office et Bilendi.

A la baisse on notera le poste « autres immobilisations incorporelles » qui passe de 6.05M€ à 5.09K€, impacté par la dépréciation du fonds de commerce lié à la vente de l'activité logistique, mais aussi à la forte inflation des immobilisations financières liée aux prises de participations suivantes :

- 1 Incentive Office à hauteur de 34%
- 2 Bilendi à hauteur de 28.25%
- 3 Augmentation de capital Q3, souscrites dans les mêmes proportions que le % de détention initial

Situation de l'endettement et de la trésorerie

Au 30 septembre 2015, la trésorerie nette de dettes financières s'établit à 17.4M€ contre 19.3M€ l'année précédente.

La trésorerie nette d'activité (trésorerie propre, non retraitée des prêts longs ou moyens termes)

est quant à elle également en baisse, passant de 11.2M€ en 2014 à 10.4M€ en 2015. Malgré les fonds provenant de la cession de l'activité logistique, les investissements en acquisitions externes pèsent, notamment Bilendi et Incentive Office.

Le BFR reste sous contrôle, notamment en termes de règlements clients, toujours suivi au plus près.

La trésorerie de la Société comprend la trésorerie issue des appels de fonds qu'elle adresse à ses clients dans le cadre de la gestion de leurs opérations promotionnelles aux fins de rembourser les consommateurs.

Un prêt de 3M€ a été souscrit en 2014 afin de financer en partie l'acquisition d'APP, amortissable sur 29 mois.

Un prêt de 0.2M€ a été souscrit en 2015 pour finanœr les investissements, amortissable sur 36 mois.

La prise de participation de Bilendi a été financée par du court terme pour 3.7M€, renouvelable mensuellement.

1.3 : Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

La société a investi dans des placements type produits structurés et fonds obligataires en 2013-2014, abandonnant les DAT classiques et SICAV trop peu rémunératrices. Elle est de ce fait exposée au risque de taux et de crédit propre à ce type d'instrument. Les produits arrivés à terme à partir du S2 2015 n'ont pas été renouvelés afin de faire baisser le risque du portefeuille.

1.4 : Progrès réalisés et difficultés rencontrées

La société a cédé ses activités logistiques il y a plus d'un an afin d'accélérer son recentrage et ses moyens humains et financiers sur le marketing et le digital, tout en ayant fait quelques mois avant sur l'exercice 2014 l'acquisition de l'agence digitale Lojaali dans les pays Nordiques.

Depuis, la société a lancé un plan de réorganisation pour ajuster ses ressources sur les activités traditionnelles qui connaissent une baisse depuis 2012, et accélérer ses investissements dans les plateformes digitales orientées Big Data. Ces investissements, qui vont continuer à peser sur les marges, ont pour objectif de faire de Custom Solutions un intervenant majeur dans la collecte, l'analyse et la valorisation des données collectées pour les annonceurs.

Un focus important a été mis sur la réduction des dépenses afin de maintenir la rentabilité en cette période de mutation du Core Business.

La société a lancé sa nouvelle plateforme de valorisation des données collectées : PromoAnalytics. Cette nouvelle plateforme présente des fonctionnalités inédites sur le marché en vue d'apporter plus d'insights et d'analyses marketing aux grandes marques qui utilisent déjà la plateforme digitale de collecte de données Promoplace©, la référence actuelle du marché. PromoAnalytics est la première solution du Groupe à s'appuyer sur l'architecture Big Data adoptée en 2015 par la société. Elle propose notamment pour la première fois aux annonceurs une application mobile répondant en temps réel à leurs besoins d'informations sur la performance de campagnes et la rentabilité de leurs investissements marketing.

Parallèlement, grâce à son rapprochement avec Incentive Office, le Groupe se dote d'une nouvelle plateforme digitale d'Engagement Marketing à destination du Retail, afin de prendre le lead sur le

créneau -porteur- des programmes de fidélisation B2B.

1.5 : Arrêté des comptes de l'exercice et proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 1 758 448€, auquel se rajoute un report à nouveau de 7 185 596€, soit un montant global de 8 944 044€.

Nous vous proposons d'affecter la somme susvisée comme suit :

A la réserve légale :

• A la réserve facultative : 8 457 739 €

A titre de dividende aux actionnaires
 486 305 €

Soit 0,10 € par action

1.6 : Présentation des comptes et méthodes d'évaluation

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2015 sont identiques à celles utilisées dans les comptes des exercices précédents.

1.7: Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes distribués	Montant des revenus éligibles à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement
30/09/2012	729.457,50 €	729.457,50 €	0€
30/09/2013	486 305,00 €	486 305,00 €	0€
30/09/2014	486 305,00 €	486 305,00 €	0€

1.8 : Dépenses visées à l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts

L'exercice n'a donné lieu à aucune dépense entrant dans le champ d'application des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts.

1.9 : Prises de participations et prise de contrôle

En 2015, La société a pris une participation de 34% du capital dans la société Incentive Office, spécialisée dans la conception et la gestion d'offres marketing digitales dans les réseaux de distribution.

Elle a également pris une participation de 28.25% du capital dans la société Bilendi, société spécialisée dans les programmes de fidélité sur internet et qui a déployé une offre de panels en ligne.

Enfin, la société a pris une participation de 25 % du capital dans la société Q3 en septembre 2014, puis a souscrit à une augmentation de capital en 2015 lui permettant de maintenir ce même niveau de participation.

1.10 : Cessions de participations

La Société n'a procédé à aucune cession de participations au cours de l'exercice.

1.11 : Filiales et participations

La Société détient 45% du capital de NEO DATA, société de droit marocain au capital de 1 000 000 MAD (92.8 K€) ayant son siège au Maroc, à Casablanca et ayant pour activité le traitement des opérations de saisies et ayant réalisé, au cours du dernier exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2015, un chiffre d'affaires de contrevaleur de 494 K€.

La société détient 100% du capital de la société CUSTOM SOLUTIONS GECIP (filiale spécialisée en gestion de base de données, et notamment celle de TOTAL), société par actions simplifiée au capital de 50 K€ ayant réalisé au cours du dernier exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2015, un chiffre d'affaires de 1 900 K€.

La société détient 25% de la société Q3, société par actions simplifiée au capital de 140 K€, qui a réalisé, au cours du dernier exercice de 9 mois clos au 30 septembre 2015, un chiffre d'affaires de 312 K€.

La société détient 70% de la société SGP (ex APP, nom commercial Flexistart) filiale spécialisée en gestion d'opérations promotionnelles au forfait, orientées loisirs, société par actions simplifiée au capital de 9 K€ ayant réalisé, au cours du dernier exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2015, un chiffre d'affaires de 3 520K€.

La société détient 55% de la société Lojaali, société de marketing digital finlandaise basée à Helsinki, société de type SARL (« OY » en finlandais) au capital de 16.3 K€ ayant réalisé, au cours du dernier exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2015, un chiffre d'affaires de 1 391K€.

La société détient 100% de la société Custom Solutions Europe LTD, « limited company » au capital de 353K€, dont l'objectif est de développer le business en UK et ayant réalisé, au cours du dernier exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2015, un chiffre d'affaires de 513K€.

La Société détient une participation de 28.25% dans la société Bilendi, société spécialisée dans les programmes de fidélité sur internet et qui a déployé une offre de panels en ligne.

La Société détient une participation de 34% dans la société Incentive Office spécialisée dans la conception et la gestion d'offres marketing digitales dans les réseaux de distribution. Le pacte d'associé signé entre les Parties prévoit la montée en capital à hauteur de 40%, avant la fin du S1 2016, montée au capital qui se fera par échanges d'actions.

1.12 : Structuration du capital

Le capital social de la Société s'élevait au 30 septembre 2015 à 4.863.050 € réparti en 4.863.050 actions de 1 €, dont 2 599 396 actions au porteur et 2 263 654 actions sous la forme nominative.

Les actions sont toutes de la même catégorie et chacune d'elles, hors celles détenues par la Société, donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elles donnent le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, aux assemblées générales et au vote des résolutions. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins.

1.13 : Renseignements relatifs à la répartition du capital, et aux actions d'autocontrôle

Les actionnaires possédant au 30 septembre 2015 plus du 20ème, du 10ème, des 3/20èmes, du 5ème, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des 18/20èmes ou des 19/20èmes du capital social ou des droits de vote, sont les suivants :

- CACR Croissance : plus du tiers et moins de la moitié du capital social et plus de la moitié et moins de 2/3 des droits de vote ;
- PM Networks : plus du 20ème et moins du 10ème du capital social et moins du 20ème des droits de vote ;
- Pierre Macar : plus du 20ème et moins du 10ème du capital social et moins du 20ème des droits de vote ;
- ALTO INVEST : plus du 10^{ème} et moins des 3/20èmes du capital social et plus du 20^{ème} et moins du 10^{ème} des droits de vote ;
- NEXTSTAGE : plus du 20ème et moins du 10ème du capital social et moins du 20ème des droits de vote ;
- ARDIAN : plus du 20ème et moins du 10ème du capital social et plus du 20ème et moins du 10ème des droits de vote :
- EXIMIUM : plus du 20ème et moins du 10ème du capital social et moins du 20ème des droits de vote ;

1.14 : Actionnariat salarié

Le capital social est détenu à hauteur de 0.1 % par des salariés de la Société.

1.15: Attribution d'actions gratuites

La Société n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice.

1.16 : Etat des sommes versées à titre de mécénat, dons à des associations de financement électorales et/ou à des partis politiques

Néant.

1.17 : État des opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription des actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants

Néant.

1.18 : Opérations réalisées sur les titres par les dirigeants, les hauts responsables ou des personnes auxquelles ils sont étroitement liés

Néant

1.19 : Rachat d'actions par la Société de ses propres actions effectué en application des articles L.225-209 et suivants du code de commerce

Rappel des autorisations :

L'Assemblée générale du 30 mars 2012 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, à mettre en place un ou plusieurs programmes de rachat d'actions à hauteur d'un maximum de 10% des actions de la Société et dans la limite d'un montant de un million (1.000.000) d'euros, le prix de rachat de l'action étant fixé au maximum à vingt (20) euros.

Cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société a été conférée aux fins de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 23 septembre 2008 reconnue par la décision en date du 1er octobre 2008 de l'Autorité des marchés financiers, modifiée par une décision du 21 mars 2011.

Cette autorisation a été renouvelée par l'Assemblée générale du 29 mars 2013.

Par la suite, annulant et remplaçant cette précédente autorisation, l'assemblée générale mixte des actionnaires, réunie le 27 juin 2013, a autorisé le Conseil d'administration avec faculté de subdélégation, à acquérir, en une ou plusieurs fois, des actions de la Société en vue :

- i. de mettre en place, mettre en œuvre ou couvrir des programmes d'options sur actions, d'autres allocations d'actions et, de façon générale, de toute forme d'allocation au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, notamment couverture de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société; attribution gratuite d'actions de la Société; attribution d'actions de la Société au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou attribution ou cession d'actions de la Société dans le cadre de tout plan d'épargne salariale;
- ii. de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société, ou de l'une de ses filiales, liées à ces valeurs mobilières ;
- iii. de mettre en œuvre les pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers telles que l'achat d'actions de la Société pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,

- iv. d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action Custom Solutions par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- v. d'annuler éventuellement par voie de réduction du capital les actions rachetées en vue d'optimiser le résultat par action;
- vi. et, plus généralement, d'opérer dans tout but autorisé par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers et de conclure tout contrat nécessaire pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Cette autorisation a été donnée pour une durée maximum de dix-huit (18) mois.

Par la suite cette autorisation a été renouvelée dans les mêmes conditions par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mars 2014, puis par l'assemblé générale mixte du 27/03/2015.

Bilan de l'exécution du programme :

La société a procédé à un certain nombre d'Opérations dans le cadre de son Programme de Rachat d'Actions au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

L'état des Opérations hors contrat de liquidité :

- pas d'achats d'actions
- pas de vente d'actions

Au 30 septembre 2015, la Société détient 13 902 de ses propres titres au titre du contrat de liquidité. Ces actions propres représentent une valeur de marché au 30 septembre 2015 de 84 663€, soit une valeur évaluée au jour d'achat de 84 170.90 euros.

Au 30 septembre 2015, la Société détient 76 268 de ses propres titres à la suite de ses opérations de rachats pour la réalisation, effective ou future, des autres objectifs de son programme. Ces actions propres représentent une valeur de marché au 30 septembre 2015 de 464 472€, soit une valeur évaluée au jour d'achat de 468 426€.

Le nombre de titres de la Société était de 4.863.050 au 30 septembre 2015, de 1 euro de valeur nominale chacune ; en conséquence, la totalité des actions auto détenues représentait 1.85 % du capital.

Pas de frais de négociation.

Nouveau programme de rachat :

La précédente autorisation, délivrée le 27 mars 2015 pour une durée de 18 mois, expire le 27 septembre 2016.

Il est proposé à la prochaine assemblée générale des actionnaires, convoquée pour se réunir le 25 mars 2016, de renouveler dès à présent cette autorisation de rachat d'actions afin de poursuivre d'une part le contrat de liquidité et d'autre part pour les autres objectifs prévus au programme, sauf celui, à exclure, de la possibilité d'annulation des actions acquises par voie de réduction du capital, tel qu'exposé au rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution proposés à l'assemblée générale.

1.20: Conventions

(a) Conventions réglementées

Les conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, régulièrement autorisées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2015 ou conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis pendant ledit exercice, sont les suivantes :

Nouvelles conventions autorisées au cours de l'exercice : Aucune nouvelle au cours de l'exercice

Conventions antérieures qui se sont poursuivies au cours de l'exercice :

- Un bail de location pour une durée de douze années entre la SASU SVIC et la Société conclu le 1er avril 2010 à effet au 1^{er} octobre 2010. Le loyer a été calculé au prix du marché, soit 300.000 euros annuels hors charges hors taxes pour une surface de 3.700 m2. Au cours de l'exercice, le montant des loyers facturés est de 304 978.22 €.

Il n'y a pas eu de charges locatives facturées par la SASU SVIC sur l'exercice, l'ensemble des charges étant réglé par la société directement. Les taxes foncières facturées sur l'exercice représentent un montant de 32 164 euros hors taxes annuel.

La personne intéressée est Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'administration de la Société et Président de la SASU SVIC.

(b) Conventions courantes conclues à des conditions normales

- La prolongation du contrat commercial de prestations logistiques entre la Société et DNXCorp a été signée le 28 décembre 2010, le nouveau contrat prenant effet le 1er janvier 2011 pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement pour des périodes de 3 ans et continuant à courir. Les prix pratiqués sont ceux du marché après mise en concurrence. Il est à noter que Monsieur Macar, PDG de DNXCORP, a quitté ses fonctions d'administrateur de Custom Solutions le 20 décembre 2012.
- Une convention de trésorerie a été signée entre la Société et sa filiale Néo Data le 1er octobre 2008. Le taux d'intérêt appliqué est calculé sur l'EURIBOR + 1.0%.
- Une nouvelle convention de trésorerie entre la Société et CUSTOM SOLUTIONS GECIP annulant et remplaçant la précédente conclue le 20 septembre 2011 a été signée le 1^{er} octobre 2014 avec prise d'effet à la même date. Taux d'intérêt annuel appliqué: calculé sur l'EURIBOR 3 mois + 0.7%.
- Un contrat de prestation de services entre CUSTOM SOLUTIONS GECIP et la Société conclu le 20 décembre 2011, dont la rémunération représente un montant fixe mensuel de 8800€.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la Société et Président de Custom Solutions Gecip.

- Une convention de trésorerie a été signée entre la Société et sa filiale à 100% Custom Solutions Europe le 1er octobre 2013. Les intérêts appliqués sont calculés au taux annuel d'EURIBOR 3 mois + 0,7%.
- Une convention de prestations de services a été signée entre la Société et sa filiale à 100% Custom Solutions Europe le 20 décembre 2013 avec prise d'effet au 1er octobre 2013. Les prestations sont facturées sur la base du prix des prestations facturées par Custom Solutions Europe à ses clients sur lequel est appliqué un taux de remise de 14,5%. La remise n'est pas appliquée sur les achats d'affranchissement et de dotations qui sont facturés à l'Euro entre les deux sociétés.

Un avenant à cette convention de prestations de services entre la Société et sa filiale à 100% Custom Solutions Europe a été signé le 1^{er} octobre 2014 avec prise d'effet à la même date, modifiant la rémunération de Custom Solutions par l'augmentation du taux de remise appliqué sur le prix des prestations facturées par Custom Solutions Europe à ses clients pour le porter à 21.5%.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la Société et Directeur de Custom Solutions Europe Ltd.

- Une convention de trésorerie a été signée entre La Société et sa filiale APP le 6 mars 2014.
 Les intérêts appliqués sont calculés au taux annuel d'EURIBOR 3 mois + 0,7%.
- Une convention de prestation de services entre APP et la Société a été signée le 6 mars 2014.
 Indiquant que les prestations réalisées par la société sont facturées à la société APP selon une rémunération fixe mensuelle de 4200 €.
- Une convention de prestation de service entre la société et SGP anciennement dénommée APP a été signée le 1^{er} octobre 2014 à prise d'effet à la même date, indiquant que les prestations réalisées par SGP sont facturées à la société au taux de 350 € par jour travaillé.
 - La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la Société et Président de APP renommée SGP.
- Une convention de prestation de services entre Lojaali et la Société a été signée le 1er avril 2014. Les prestations sont facturées selon une rémunération fixe mensuelle de 500 €.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est Président du Conseil d'Administration de la Société et administrateur de Lojaali.

1.21: Activités en matière de recherche et de développement

Les frais de recherche et développement comptabilisés au titre de l'exercice fiscal clos au 30 septembre 2015 se composent principalement des charges de personnel qui correspondent au temps passé sur les projets identifiés. Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charge de l'exercice et ne sont pas immobilisés.

Le montant total des dépenses en recherche et développement sur l'année civile 2014 est estimé à 250K€ et sont comptabilisées en charges.

A ce titre, un montant estimé de 75 K€ correspondant à 30% des charges dépensées en 2014

(déduction faite des dépenses tiers au titre de prestations de conseil), a été provisionné en crédit impôt recherche dans le résultat fiscal 2015.

1.22 : LME - Délai de paiement

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition, à la date du 30 septembre 2015, du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance et avec un comparatif avec l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2015, l'échéancier des dettes fournisseurs se réparti comme suit :

- 638 K€ échues ;
- 401 K€ à échéance moins de 30 jours ;
- 44 K€ à échéance plus de 30 jours et moins de 60 jours

Au 30 septembre 2014, l'échéancier des dettes fournisseurs se répartissait comme suit :

- 1 061 K€ échues ;
- 69 K€ à échéance moins de 30 jours ;
- 178 K€ à échéance plus de 30 jours et moins de 60 jours

1.23 : Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts sociaux

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts sociaux sont celles prévues par le Code de commerce et sont mentionnées dans les statuts de la Société.

1.24 : Aliénations intervenues pour régulariser les participations croisées

Néant.

2 - CROISSANCE EXTERNE

Voir 1.9

3 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 : Administrateurs et Président du Conseil d'Administration

Aucune modification n'est intervenue sur l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Pour rappel:

L'assemblée générale des actionnaires du 29 mars 2013 a constaté la démission de Monsieur Patrice Macar de son mandat d'administrateur avec effet au 20 décembre 2012.

Par ailleurs, la même assemblée générale des actionnaires a renouvelé les mandats en qualité

d'administrateurs, de :

- (1) Monsieur Bruno ANNEQUIN, né le 2 avril 1972, à Oyonnax, de nationalité française, demeurant 35, quai de la Seine 75019 PARIS ;
- (2) Monsieur Cédric RENY, né le 19 juillet 1971 à Reims, de nationalité française demeurant 783 Chemin du Pont Rout, La Lauze,13090 Aix en Provence.;
- (3) Monsieur Frédéric ST ROMAIN, né le 1er décembre 1969 à St Etienne, de nationalité française demeurant 32D Chemin de la Peguette, 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT.

Leurs mandats ont été renouvelés pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirera le mandat de l'administrateur concerné, soit en l'occurrence au cours de l'année 2019.

Monsieur Cédric RENY a été nommé président du Conseil d'administration suivant délibération dudit Conseil du même jour et pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Le Président du Conseil d'administration exerce la direction générale de la Société.

3.2 : Liste des mandats

Liste des mandats exercés par les administrateurs hors de la Société :

Noms	Première nomination	Échéance du mandat	Mandats et fonctions exercées	Mandats et fonctions exercées en dehors de CUSTOM SOLUTIONS	cours des 5 derniers exercices	Mandats transitoires exercés au cours des 5 derniers exercices:
Cédric RENY	12/02/2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2018	Président du CA et Directeur général	- Président de la SASU SVIC - Gérant de CACR Croissance - Président de CUSTOM SOLUTIONS GECIP - Directeur de Custom Solutions Europe (UK) - Président du Conseil d'Administration d' APP devenu SGP - Administrateur de LOJAALI	Administrateur de la société BRUME DE REVE	
Bruno ANNEQUIN	12/02/2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2018	Administrateur	Gérant de Capital et Dirigeants Partenaires	aucun	

Fréderic	12/02/2010	AGO	Administrateur	- Cogérant de	aucun	
SAINT- ROMAIN		statuant sur les comptes		Tournaire - Cogérant de Vernet		
		de l'exercice clos le 30/09/2018		Dray - Cogérant de Solyfonte - Cogérant SCI groupe Forez Immobilier		
				- Cogérant Groupe Félix		

3.3 : État des délégations en matière d'augmentation de capital

Nous vous renvoyons au point 10 pour ce qui concerne les délégations en cours en matière d'augmentation de capital.

4 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

4.1 : Les Commissaires aux Comptes

Aux termes des statuts du 1er octobre 2007, ont été nommés en qualité de commissaire aux comptes titulaire et de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, à savoir :

- commissaire aux comptes titulaire : la société SACOR AUDIT SAS, ayant son siège 13, rue Auber
 75009 PARIS ;
- commissaire aux comptes suppléant : Philippe ANDRÉ 13, rue Auber, 75009 PARIS.

Compte tenu du fait que les actionnaires réunis en assemblée générale le 12 février 2010 ont modifié les dates de début et de fin de l'exercice social et que par voie de conséquence l'exercice en cours s'est achevé par anticipation le 30 septembre 2010 au lieu du 31 décembre 2010, il y a eu lieu de considérer que les mandats desdits commissaires aux comptes ci-dessus prenaient fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

Monsieur Philippe ANDRÉ ayant été amené à donner sa démission à effet du 19 janvier 2009, le cabinet REVISION GESTION AUDIT, 13, rue Auber – 75009 PARIS a été nommé en remplacement pour la durée restant à courir de son mandat.

L'Assemblée générale du 29 mars 2013 a décidé de renouveler les mandats du commissaire aux comptes titulaire, la société SACOR AUDIT, et du commissaire au compte suppléant, le cabinet REVISION GESTION AUDIT, pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes sociaux du sixième exercice, soit l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Par ailleurs, l'assemblée générale du 12 février 2010 a décidé de nommer un co-commissaire aux comptes titulaire et un co-commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015 à savoir :

- co-commissaire aux comptes titulaire : la société DELOITTE & Associés, Place de la Joliette, Les

Docks 10.4; 13002 MARSEILLE;

- co-commissaire aux comptes suppléant : la société BEAS, 7/9, Villa Houssay, 92200 NEUILLY SUR SEINE.

Le mandat ci-dessus arrivant à expiration, il est proposé à l'assemblée générale du 25 mars 2016 de les renouveler.

4.2 : Rapports : Le Commissaire aux apports et les Commissaires aux Comptes, préalablement à vos délibérations, vous donneront lecture de leurs rapports, notamment :

- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels sur l'accomplissement de leur mission ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, comportant un résumé de leurs principales modalités, selon les articles L 225-38 et suivants du code du commerce ;
- Rapport du Commissaire aux apports sur l'évaluation des apports en nature- titres de la Société INCENTIVE OFFICE par Messieurs Donnadieu, Villetelle et Begouin au profit de la Société ;
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur la délégation de compétence au profit du Conseil d'administration en cas d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur la délégation de compétence au profit du Conseil d'Administration pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription et/ou pour décider l'attribution gratuite d'actions au profit de salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur la délégation de compétence au profit du Conseil d'Administration pour décider d'une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices et autres.

5. REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

La délégation unique du personnel de la Société a été mise en place le 26 juin 2012 pour une durée de quatre années.

6. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le plan RIO 2016, dont les 3 axes majeurs sont :

- Les acquisitions externes
- L'innovation dans les nouveaux produits
- Le développement à l'international

reste le fil conducteur de la stratégie de la société. La recherche d'acquisition externe est toujours confiée à la Financière de Courcelles.

La mutation digitale a conditionné les plupart des décisions prises en 2015, et conditionnera aussi celles de 2016. De nombreux produits sont ainsi en cours de création. En effet, les marchés traditionnels du marketing opérationnel (notamment sur l'électronique grand public) sont tirés vers le bas par une croissance française et européenne poussive, mais aussi par une concurrence accrue sur les prix. Il convient donc de proposer aux clients des produits à plus forte valeur ajoutée, permettant d'aller bien plus loin que la simple collecte de données : l'analyse de ces données ainsi que l'animation des consommateurs doivent désormais être le fer de lance de la Société afin d'apporter plus d'insight marketing aux annonceurs.

La première année à l'international fut consacrée à la prise de connaissance du marché. Ces marchés du marketing à l'étranger étant organisés de façon très différente suivant les pays, et de plus, empreints de cultures difficiles à appréhender lorsque que l'on part de zéro, les bureaux espagnol, italien, allemand et polonais ont été fermés. Les clients ouverts sur ces bureaux sont désormais gérés via la France. L'internationalisation reste d'actualité, mais via la croissance externe uniquement.

Les pays Nordiques (Finlande, Suède) sont toujours, eux sur une bonne dynamique de croissance, avec une structure efficace et en place qui a permis l'ouverture de la filiale danoise en janvier 2015.

6.1 : Événements importants depuis la clôture de l'exercice

Compte tenu du virage digital amorcé, la société a mis en place un plan de licenciement économique en octobre 2015 concernant 8 salariés pour un cout total de 132k€. La production se dématérialisant, il est en effet de moins en moins fait appel à des opérateurs de tri de courriers, ou de saisies.

A l'inverse, la société investit de plus en plus en temps homme « informatique », notamment des développeurs afin d'assurer la livraison des nouveaux produits sur 2016.

6.2 : Evolution prévisible de l'activité et perspectives d'avenir

La rentabilité 2016 sera pénalisée comme celle de 2015 par les investissements et sera une année de transition vers le nouveau positionnement définitif de Custom Solutions : la vente de solutions digitales et de data marketing.

7. TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Un tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des 5 derniers exercices clos est annexé au présent rapport.

8. ACTIVITÉ DU GROUPE

Un rapport sur l'activité du groupe sera présenté par ailleurs.

16

9. NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS :

Il est demandé à l'assemblée générale mixte des actionnaires qui sera convoquée pour se réunir le 25 mars 2016 d'autoriser le conseil d'administration à mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions par la Société, par une nouvelle autorisation annulant et remplaçant celle précédemment accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 27 mars 2015, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

10. DELEGATIONS AU PROFIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX FINS D'AUGMENTATION DE CAPITAL :

Il est aussi demandé à l'assemblée générale mixte des actionnaires convoquée pour se réunir le 25 mars 2016 d'approuver les propositions de délégations et autorisations suivantes au conseil d'administration, aux fins de :

- Augmentation de capital par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières diverses avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Emission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public.
- Emission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières diverses avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier.
- Augmentation du nombre de titres ou de valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices et autres ;
- Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salaries adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ;
- Emission et attribution d'actions gratuites

11. PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Les résolutions qui seront soumises à votre vote, dont vous voudrez bien trouver le texte ci- joint, reflètent les points visés ci-dessus.

Nous espérons qu'elles emporteront votre approbation.

Le Président du Conseil d'administration

CUSTOM SOLUTIONS SA

Société anonyme au capital de 4.863.050 € Siège Social : 135, avenue Victoire – Z.I. de Rousset-Peynier 13790 ROUSSET RCS AIX EN PROVENCE B 500 517 776

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

30/09/2011	30/09/2012	30/09/2013	30/09/2014	30/09/2015
4 857 757	4 863 050	4 863 050	4 863 050	4 863 050
4 857 757	4 863 050	4 863 050	4 863 050	4 863 050
18 427 483	20 809 790	16 389 539	16 631 903	12 648 205
3 067 313	3 861 763	2 594 696	2 271 341	3 119 703
839 171	849 158	561 638	302 707	512 318
243 733	361 022	185 142	0	66 414
1 847 292	2 183 449	1 461 848	636 110	1 758 448
728 664	729 458	486 305	486 305	486 305
,	-,	-,	,	,
			,	
0,15	0,15	0,10	0,10	0,10
1 334 320	1014 321	1 360 323	1 430 231	1 400 000
-	4 857 757 4 857 757 18 427 483 3 067 313 839 171 243 733 1 847 292 728 664 0,41 0,38 0,15	4 857 757	4 857 757	4 857 757 4 863 050

CUSTOM SOLUTIONS SA

Société anonyme au capital de 4.863.050 €

Siège Social: 135, avenue Victoire – Z.I. de Rousset-Peynier

13790 ROUSSET

RCS AIX EN PROVENCE B 500 517 776

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

(ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)

	de compétence pour décider l'émission d'actions ou valeurs mobilières diverses avec maintien du droit préférentiel de souscription
Date de la délégation	Assemblée générale mixte du 27 mars 2015 – Septième résolution
Nature de la délégation	Délégation de compétence de l'assemblée générale au profit du conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour décider, en une ou plusieurs fois, l'émission d'actions ou valeurs mobilières diverses donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription, en France, à l'étranger et/ou sur le marché international, et avec exclusion de l'émission de tous titres ou valeurs donnant accès à des actions de préférence, conformément aux dispositions en vigueur du Code de commerce, notamment les articles L 225-129-2, L 225-132, L 225-133, L 225-134, L 228-91 à L 228-93 du Code de commerce. Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation a été fixé à 2.500.000 € et s'impute sur le montant du Plafond global, fixé d'un même montant, pour l'ensemble des augmentations de capital qui seraient réalisées en vertu de la présente délégation et des délégations suivantes (huitième et neuvième résolutions de l'assemblée générale du 27 mars 2015).
Durée de la délégation	26 mois, soit du 27 mars 2015 au 26 mai 2017.
Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015	Non utilisée.

DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

(ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)

II. Délégation de compétence pour décider une augmentation du nombre de titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires				
Date de la délégation	Assemblée générale mixte du 27 mars 2015 – Huitième résolution			
Nature de la délégation	Délégation de compétence de l'assemblée générale au profit du conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour décider une augmentation du nombre de titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, conformément aux dispositions en vigueur du Code de commerce, notamment l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la loi. Il a été décidé que le montant nominal des augmentations de capital décidées par la présente résolution s'imputera sur le Plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée ainsi que sur le plafond global prévu à la septième résolution de l'assemblée générale du 27 mars 2015.			
Durée de la délégation	26 mois, soit du 27 mars 2015 au 27 mai 2017			
Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015	Non utilisée.			

DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

(Article L. 225-100 alinea 7 du Code de commerce)

III. Délégation de compétence au profit du conseil d'administration pour décider une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres				
Date de la délégation	Assemblée générale mixte du 27 mars 2015 – Neuvième résolution			
Nature de la délégation	Délégation de compétence de l'assemblée générale au profit du conseil d'administration pour décider une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint des deux procédés, conformément aux dispositions en vigueur du Code de commerce, notamment l'article L. 225-130 du Code de commerce: Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation a été fixé à 2.500. 000 €; et s'impute sur le montant du Plafond global prévu à la septième résolution de l'assemblée du 27 mars 2015.			
Durée de la délégation	26 mois, soit du 27 mars 2015 au 27 mai 2017			
Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015	Non utilisée.			

DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

(Article L. 225-100 alinea 7 du Code de commerce)

	IV. DELEGATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT DES SALARIES ADHERENTS A UN PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE			
Date de la délégation	Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mars 2014.			
Nature de la délégation	Délégation de compétence pour décider de procéder, en une ou plusieurs fois à l'émission d'actions nouvelles de la Société réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou autre plan aux adhérents duquel l'article L. 3332-18 du Code du travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) en application des articles L 3332-1 et suivants du Code du travail et qui pourraient être mis en place au sein du groupe constitué par la Société et les entreprises, françaises ou étrangères, entrant dans le périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes de la Société en application de l'article L. 3344-1 du Code du travail. L'autorisation de l'assemblée générale du 27 mars 2014 a été substituée à celle qui avait été accordée par l'assemblée générale du 30 mars 2012, dans les mêmes			
Durée de la délégation	conditions et mettant fin à celle-ci par anticipation. 26 mois, soit du 27 mars 2014 au 27 mai 2016.			
Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015	Non utilisée.			

DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

(Article L. 225-100 alinea 7 du Code de commerce)

V. I	DELEGATION EN VUE DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D'ACTIONS (« STOCK-OPTIONS »)
Date de la délégation	Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mars 2014.
Nature de la délégation	L'assemblée générale autorise le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel salarié de la Société, conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment aux articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce, et/ou les mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, et dans la limite des textes en vigueur des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou des options donnant droit à l'achat d'actions provenant de rachats effectués par la Société.
Durée de la délégation	26 mois, soit du 27 mars 2014 au 27 mai 2016.
Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015.	Non utilisée.

DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

(ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)

,	VI. DELEGATION AUX FINS D'EMISSION ET D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES
Date de la délégation	Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mars 2014.
Nature de la délégation	Autorisation au conseil d'administration aux fins de procéder à son choix, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes et/ou à émettre de la Société (à l'exclusion d'actions de préférence), au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la Société, conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment aux articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce, et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, et les mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, Il du Code de commerce.
Durée de la délégation	26 mois, soit du 27 mars 2014 au 27 mai 2016.
Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015	Non utilisée.